

Politique salariale 2023

Dernières propositions !

La troisième et dernière réunion de **révision** s'est tenue ce lundi 27 mars avec les seules organisations syndicales signataires, suivie d'une réunion de **négociation** avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives.

La dernière proposition de la Direction pour **2023-2024** est un **budget global à 5,5 %**, avec la répartition suivante :

<i>en rouge les nouveautés depuis la 2ème réunion</i>	Non-Cadres	Cadres I à IIIB	Cadres Band IV
AG	2 % minimum 100 € au 01/07/2023	2 % minimum 100 € au 01/07/2023	
AI	1,9 % au 01/09/23	1,9 % au 01/09/23	4,5 % au 01/09/23
AI mini	40 €	80 €	100 €
Taux de distribution des AI	Au moins 85%, avec une attention particulière pour les salariés n'ayant pas eu d'AI en 2022.		
Autres mesures	Salaire plancher de 1740 € depuis le 01/07/22		
	+ 1,6 % de budget spécifique pour financer : <ul style="list-style-type: none"> ● la mesure talon d'AG à 100 € minimum ● 50 % de chaque mise au mini SMH via un budget d'AI centralisé 		1 % de budget ad hoc pour les AI hors campagne salariale
Budget global	5,5 %		

Pendant ces 3 réunions de révision, la CFE-CGC a obtenu :

- **La revalorisation du niveau global** de politique salariale de 2,9 % à 5,5 %, soit **+2,6 %**.
- **La conversion de la prime de partage de la valeur (PPV) en budget** pour augmenter le niveau des AG qui passe de 1% à 2%.
- Un **budget spécifique** pour accompagner la **mise au mini SMH 2024 à hauteur de 50% de l'écart** afin de limiter l'impact sur le budget dédié aux AI.
- Un équilibre entre le niveau d'AI et d'AG afin de **garantir un taux de distribution des AI à 85% des salariés**.
- Une attention particulière pour les salariés n'ayant pas eu d'AI en 2022.
- La **clarification** de l'utilisation du budget d'AI des Band IV.

La **CFE-CGC** regrette néanmoins le maintien de la date d'application des AI au 1^{er} septembre 2023.

Pour la **CFE-CGC**, le taux de distribution de 85 % des AI, ainsi que l'attention particulière pour les salariés n'ayant pas eu d'AI en 2022, doit permettre de **récompenser les seniors** à la hauteur de leur engagement.

Par ailleurs, suite à l'interpellation de la **CFE-CGC**, la Direction a confirmé qu'une **campagne de promotions** serait mise en œuvre en 2023, **en cohérence avec les classifications 2024** actuellement annoncées aux salariés.

Une dernière réunion pour clore cette négociation de politique salariale aura lieu demain mardi 28 mars à 8h30. En cas de non-signature, la Direction appliquerait unilatéralement un niveau de 3,9 % + une prime (PPV - équivalent 1%).

La CFE-CGC d'Airbus Atlantic est à votre écoute pour répondre à vos questions : contactez vos représentants CFE-CGC.

S'opposer parfois

Proposer toujours

Construire souvent

Téléchargez
l'Application
Flashez ici

